

RÉSEAU NATIONAL DES ACTEURS
DES DÉMARCHES TEMPORELLES
TERRITORIALES

Les mardis de Tempo

Économie
de la fonctionnalité
et de la coopération :
un modèle économique d'entreprise
qui pose de nouveaux rapports
au Temps, au travail, aux territoires

MARDI 21 AVRIL 2015

Les temps et les rythmes des individus et des territoires se diversifient, éclatent ou se désynchronisent sous l'effet de l'évolution de nos modes de vies. Depuis une dizaine d'années, des politiques temporelles ont vu le jour dans un certain nombre de collectivités locales avec pour objectif de diagnostiquer ces phénomènes temporels, d'ouvrir des concertations sur ces "questions de temps" et de mettre en place des services innovants ou des horaires adaptés afin de privilégier une meilleure articulation des temps de vies (personnelle, familiale, professionnelle, sociale...). Depuis sa création en 2004, *Tempo Territorial*, premier réseau national des acteurs des démarches temporelles, réunit des collectivités, des organisations scientifiques, des associations, des consultants et des entreprises, des individus soucieux de faciliter la conciliation des temps personnels et professionnels.

Tempo Territorial, association à but non lucratif, a pour objet de **favoriser l'échange, le partage, l'apprentissage, la mutualisation, la coopération, entre acteurs des démarches temporelles territoriales**, de manière à :

- **Accompagner les acteurs** des territoires dans des démarches temporelles, dans le contexte de transformations et d'évolutions des rythmes des temps de la vie moderne.
- **Intégrer la dimension temporelle**, à des échelles pertinentes, dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement, du développement économique, des transports, de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs, des services..., et sensibiliser les acteurs de ces politiques territoriales publiques et privées.
- **Construire un lieu de capitalisation**, un centre de ressources et d'innovations sur les enjeux temporels et favoriser l'échange des bonnes pratiques, en termes de sensibilisation, d'analyse méthodologique, d'organisation de la concertation, de mise en œuvre d'actions concrètes, de représentations cartographiques, de communication...
- **Permettre le débat public** à l'échelle locale, nationale et européenne sur les pratiques temporelles entre pouvoirs publics, entreprises, habitants, salariés, usagers et leurs représentants.

Tempo Territorial organise plusieurs fois par an des **séminaires et journées d'échanges** à partir des expériences locales et des travaux de groupes thématiques tels que "temps et entreprises", "temps et services", "temps et aménagement", "temps de la nuit", "temps des étudiants"... L'association et ses membres rendent compte progressivement des travaux menés à travers publications et sites internet.

Économie de la fonctionnalité et de la coopération :

un modèle économique d'entreprise
qui pose de nouveaux rapports
au Temps, au travail, aux territoires

PAGE 4

Ouverture

Dominique ROYOUN

Président de *Tempo Territorial*

PAGES 5 À 13

Présentation de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération ainsi que de son articulation avec les questions temporelles

Christian DUTERTRE

Économiste, Directeur scientifique d'Atemis

PAGES 14 À 17

Comment les collectivités et leurs missions Temps peuvent-elles porter la réflexion et accompagner les acteurs économiques vers un autre rapport au Temps ?

Préparation, coordination de la séance : Patrice VUIDEL

Ouverture

Dominique ROYOUX

Président de *Tempo Territorial*

Créée en 2004, l'association *Tempo Territorial* regroupe essentiellement des collectivités territoriales, des chercheurs, des consultants ainsi que des associations.

Nous organisons des manifestations sur la thématique du temps et sur son insertion dans les Politiques Publiques. *Les mardis de Tempo* traitent environ chaque trimestre d'un thème particulier tandis que notre colloque annuel « Les temporelles » est consacré à un thème d'actualité. Nous avons déjà par exemple abordé les thématiques « Les services publics, quelle accessibilité ? » et « Articulation des temps de vie, nouvelle forme de travail : une utopie en marche ».

Nous sommes également très sollicités pour effectuer des interventions traitant de l'articulation des temps sociaux, thématique aujourd'hui largement revendiquée au sein d'une société complexe, stressée et marquée par l'accélération. Vous avez la possibilité de suivre nos activités en vous connectant à notre site internet <http://tempoterritorial.fr/>.

Nous poursuivons aujourd'hui un cycle intitulé « temps de travail, développement économique ». Nous traiterons de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, un modèle économique d'entreprise émergent, qui pose de nouveaux rapports au temps, au travail et aux territoires. Ce *mardi de Tempo* est complémentaire du premier temps d'échange de notre cycle, « Temps, travail, économie des services », dont vous pouvez trouver le livret parmi nos publications. ■

Présentation de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération ainsi que de son articulation avec les questions temporelles

Christian DUTERTRE

Économiste, Directeur scientifique d'Atemis

Préambule

L'utilisation de la terminologie « économie de la fonctionnalité » a émergé au début des années 2000. Malgré des efforts importants accomplis au cours des vingt dernières années, les signaux observés sur le plan écologique – baisse de la biodiversité, impact des gaz à effets de serre, etc. – demeurent inquiétants. Une dynamique économique propre intégrant des enjeux écologiques, basée sur des innovations technologiques, ne parvient pas à émerger et à créer de nouveaux modes de développement répondant aux exigences du développement durable. Un effet rebond est même constaté. Une réflexion différente doit par conséquent être engagée.

Parallèlement, la crise du travail s'accroît. Une perte importante du sens du travail est constatée dans toutes les organisations. L'émergence de risques psychosociaux – processus de dépression et d'atteinte à la santé mentale ou physiologique des personnes – découle notamment de cette évolution. La dynamique économique et sociale engagée autour de la thématique du développement durable n'a pas une résonance acceptable en terme social et s'agissant du travail.

Enfin, cette période a été marquée par une accentuation du poids de la finance sur les formes de gouvernance. Malgré les efforts menés sur le plan technologique et les différentes expérimentations mises en œuvre, nous assistons à un enfermement de la société dans les travers de la logique industrielle financiarisée.

Présentation de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération ainsi que de son articulation avec les questions temporelles

Nous sommes interpellés sur la nécessité d'appréhender différemment la situation, en envisageant des modèles de changement économique pour les entreprises et de changement de forme de développement des territoires. Il ne s'agit pas d'un simple ajustement ; les problématiques de développement du territoire doivent être envisagées différemment.

L'économie de la fonctionnalité a vocation à constituer un repère pour les entreprises et pour les collectivités territoriales. Il s'agit d'assumer pleinement les grands enjeux du développement durable – articulation de la prise en charge des enjeux écologiques et environnementaux, réduction des inégalités sociales, développement économique et développement des nouvelles formes de gouvernance.

En 2002, le laboratoire ATEMIS (Analyse du Travail Et des Mutations des Industries et des Services) a été chargé par GDF d'un travail d'analyse. GDF était en effet confronté à un paradoxe : faire en sorte que les clients consomment de moins en moins d'énergie en tant qu'entreprise devant par définition chercher à vendre de plus en plus d'énergie.

La collectivité territoriale Nord-Pas-de-Calais était confrontée à un paradoxe similaire. Jean-François Caron, alors vice-président en charge de la direction de l'environnement l'énonçait ainsi : parvenir à ce que la filière déchets puisse avoir un impact en termes de développement économique régional tout en assurant sa mission de diminution des déchets. Les entreprises en charge du traitement des déchets sont en effet fondées sur des logiques industrielles. Pour être rentable, la filière a besoin que les déchets soient de plus en plus nombreux. Un nouveau modèle économique accompagnant le territoire dans une démarche lui permettant d'assumer les enjeux de développement durable avec la réduction des déchets par les acteurs du développement durable devait être défini.

En résumé, des entreprises industrielles fondées sur une rentabilité appuyée sur des logiques de volume se trouvent confrontées à la nécessité de réduire les externalités négatives de ces déchets. Un modèle datant de près de deux siècles se trouve ainsi remis en cause. Le développement des territoires est également remis en question.

Ces demandes émanant de GDF et de la collectivité territoriale Nord-Pas-de-Calais ont conduit à l'élaboration du concept d'économie de la fonctionnalité. L'enjeu est de trouver un modèle pour les entreprises orienté vers la capacité de réduire l'usage des ressources matérielles ici par exemple des déchets, tout en rendant des services accrus à la population, aux autres entreprises ou aux territoires.

Présentation de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération

L'idée est de sortir d'une perspective axée sur la conception et la production des biens – ou “logique industrielle” – pour analyser dans quelles conditions ces biens “rendent service”. L'objectif est de définir comment, au travers de l'usage de ces biens et de leur association à des services, la combinaison biens/services permet d'accroître la “valeur servicielle”.

Les biens deviennent ainsi des outils au service des services, l'industrie étant également placée au service de ces services. La production industrielle n'a de sens que si elle s'inscrit dans la perspective de “rendre service” – ou “perspective servicielle” – laquelle peut être abordée au travers de l'usage des biens et la performance d'usage de ces biens.

En intégrant les biens et les services, émerge une nouvelle modalité de prise en charge de l'hyperconsommation de biens industriels. L'intégration des externalités économiques environnementales ou sociales devient ainsi possible. L'élargissement du périmètre de l'activité permet de rechercher des réponses à ces enjeux sociaux et environnementaux.

À titre d'exemple, les enjeux de transport intègrent des solutions articulant l'usage de l'automobile, de modes doux de transport et de systèmes de transport collectifs. Des solutions en termes de mobilité satisfaisant les usagers et la logique territoriale peuvent ainsi être définies. Les enjeux sociaux et environnementaux sont pris en compte. La gestion des embouteillages diminue la pollution – effet positif au plan environnemental – tout en rendant plus accessible les services centraux des villes – facteur de réduction des inégalités d'accès au service. Les externalités négatives environnementales et sociales sont prises en considération.

Ce raisonnement peut être transposé dans d'autres domaines, comme l'alimentation, par exemple. Comment envisager une sortie de l'agriculture industrielle et intensive afin de s'orienter vers une agriculture attentive aux conditions d'usage des biens agricoles ? Les rapports entre l'alimentation et la santé, entre l'alimentation et la culture, l'alimentation et le “vivre ensemble” sont ainsi appréhendés. Le mode d'agriculture, les réseaux entre consommateurs et producteurs agricoles et les réseaux de distribution diffèrent. La notion de circuit court est à cet égard extrêmement importante. Les rapports entre producteurs et ménages sont ainsi reconsidérés tandis que des configurations nouvelles du « vivre ensemble » sont redessinées.

Cette logique s'applique également à la problématique de l'« habiter ». Le mode de construction des

Présentation de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération ainsi que de son articulation avec les questions temporelles

bâtiments peut être envisagé dans une perspective temporelle plus étendue, avec des possibilités en termes de réversibilité de l'usage, d'évolution du dimensionnement de l'habitat qui s'accompagnent de la prise en compte d'autres dimensions comme par exemple le lien habitation et mobilité.

Ces nouveaux modes de focalisation sur une logique servicielle donnent des perspectives intéressantes de développement pour les entreprises et pour les collaborations entre entreprises et territoires. Les solutions mises en place dans une logique de performance d'usage peuvent être adaptées à une logique de performance territoriale. Les externalités négatives environnementales et sociales sont particulièrement prégnantes dans les territoires. L'économie de la fonctionnalité met ainsi en jeu de nouveaux rapports au territoire.

L'économie de la fonctionnalité constitue une opportunité. Sa mise en place est soumise à deux conditions principales. En premier lieu, l'émergence de nouveaux dispositifs institutionnels. Les territoires infranationaux – régions, communautés d'agglomération, communes – doivent s'engager dans une nouvelle perspective de régulation des activités avec de nouveaux dispositifs concernant essentiellement le caractère stratégique des ressources immatérielles. Les compétences, les aptitudes professionnelles individuelles et collectives, la confiance entre les acteurs permettant la mise en place de formes de coopération, la pertinence du débat social, sociétal et politique sur la pertinence des solutions conçues afin de répondre à ces enjeux environnementaux et sociaux constituent des points clés. La santé physique et psychique, fondement de la créativité, de l'engagement dans le travail et dans la société, doit par ailleurs être appréhendée en tant que ressource du développement humain et territorial. Les territoires doivent se préoccuper du développement et de la prise en compte de ces sujets en tant que leviers et les intégrer dans de nouvelles préoccupations de régulation.

La deuxième condition est liée au changement du travail. Le rapport au travail doit être redéfini dans une perspective d'émancipation – c'est-à-dire de mise à distance des logiques d'oppression, de domination et de subordination aux puissants de ce monde et au capital financier. Nous trouvons là une ressource de mobilisation permettant de transformer le « vivre ensemble » et les modèles économiques et modèles de développement. Le travail – et non l'emploi – doit redevenir une préoccupation. La problématique de la coopération correspond à la capacité de travailler ensemble.

Enjeux relevant du travail, des temps et des territoires

1- IMPORTANCE DES DYNAMIQUES D'INTÉGRATION DE SERVICES

La nécessité d'intégrer les biens et les services ainsi que les services entre eux se trouve au cœur de l'économie de la fonctionnalité. L'intégration de services comporte plusieurs dimensions. Il s'agit en premier lieu d'une intégration fonctionnelle réalisant un élargissement en termes de périmètre de l'activité afin de prendre en charge les externalités négatives / de développer des externalités positives. Des médiathèques offrant l'accès à des téléchargements de livres ou de film en viennent à accompagner les personnes dans l'usage des ordinateurs / tablettes. Le nouveau service génère ainsi des effets à la fois en terme d'accès à la culture et de lutte contre la fracture numérique. Le périmètre ainsi obtenu doit être pertinent.

L'intégration de services revêt également une dimension spatiale. Il s'agit de faire en sorte que différents types de services puissent être intégrés dans un site donné. Les temps d'accès et, selon les localisations, les inégalités en termes d'accès aux services se trouvent ainsi réduits. Il est ainsi possible de faire face à des enjeux environnementaux et sociaux. Les maisons de service sont l'illustration de ce regroupement. La problématique de la synchronisation des systèmes d'horaires représente la troisième dimension de la dynamique d'intégration des services. Les différents acteurs publics et privés envisagent en commun les modalités selon lesquelles les ménages et les entreprises ont accès à ces services. Une régulation de la synchronisation des horaires est ainsi effectuée. Par exemple, certaines petites villes dont les commerces et administrations ferment sur le temps du midi organisent l'ouverture en continu un jour par semaine. Ainsi, des salariés peuvent réaliser sur ce temps un ensemble de courses et de démarches.

Enfin, sur le plan spatio-temporel, l'intégration de services ayant des finalités complémentaires est également possible. Il est par exemple envisageable, via le service de mobilité, de faire en sorte que le temps contraint de la mobilité soit l'occasion d'accéder à d'autres services – informationnels ou culturels, par exemple. Ces services peuvent être intégrés aux transports ou aux intermodalités – les gares, en particulier.

En résumé, la multifonctionnalité n'a de sens que si elle permet d'assurer ou de prendre en charge les externalités négatives, environnementales et sociales et si elle répond aux attentes d'acteurs mobilisés. La question de la coopération entre des acteurs qui agissaient initialement de manière séparée constitue également un point important.

2 - NÉCESSITÉ DE L'ARTICULATION DU LIEN ENTRE TEMPS, TRAVAIL ET TERRITOIRE DANS LA DYNAMIQUE SERVICIELLE DE L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ.

L'Association *Tempo Territorial* mène une réflexion novatrice sur la nécessité de l'articulation du lien entre temps, travail et territoire.

– Du point de vue des ménages

Du point de vue des ménages, la tension entre vie privée et vie professionnelle constitue un enjeu majeur, lequel a connu une accentuation liée à l'émergence et la diffusion des outils informatiques et à la dimension immatérielle de l'activité. La coupure entre temps de travail et temps privé n'est plus régulée par la présence sur le site de travail. Les exigences du travail envahissent ainsi la vie privée. La législation actuelle ne permettant pas de répondre à ces nouveaux enjeux, de nouvelles conventions sociales doivent absolument apparaître. L'action sur la perception des salariés, la possibilité de limiter l'usage des outils informatiques et la diffusion des mails constituent autant d'enjeux à cet égard. La créativité et les bénéfices du plaisir au travail doivent également être pris en compte.

Une autre problématique concerne les tensions entre temps contraints et temps choisis. Les temps de transport sont par exemple assimilés à un temps contraint auquel tente de répondre la mise en place de tiers-lieux permettant de travailler hors de son domicile, sans se rendre dans les locaux de l'entreprise. Les entreprises de services externalisent une partie de leur activité en direction des ménages consommateurs (on imprime son billet de train, on réalise des virements bancaires etc.) tandis que s'effectuent par ailleurs certains transferts interservices. L'industrialisation des services passe par une externalisation de l'activité vers les personnes, ce qui suscite des tensions temporelles très importantes – notamment en termes d'arbitrage entre temps contraint et temps choisi. Enfin, l'affectation du temps renvoie à des systèmes de valeur par rapport auxquels tout arbitrage est parfois impossible.

En l'absence d'évolution de ces difficultés temporelles du point de vue des ménages, il paraît difficile d'envisager l'émergence dans nos territoires de nouvelles formes de consommation ou de nouveaux modes de vie correspondant à de nouvelles formes d'activité productive.

– Du point de vue des entreprises et de la dynamique économique

Les entreprises n'envisagent pas leur activité dans l'esprit de « rendre service ». « Rendre service », c'est libérer du temps. Certaines formes d'activité professionnelle permettent néanmoins, en étant plus productives, de libérer du temps en étant plus rapides.

La co conception des services constitue également un aspect important. Dans une dynamique servicielle, l'usager et les salariés se trouvent placés au cœur du dispositif. L'innovation doit provenir de l'expérience des salariés placés en situation de face-à-face avec les tiers. Le travail d'exécution se trouve ainsi reconnu.

Par ailleurs, les ressources et des investissements immatériels occupent un rôle stratégique. La notion de configuration organique du temps de travail correspond ainsi à l'idée que les temps de travail essentiels sont ceux qui relèvent d'investissements. La compression du travail conduit à un épuisement des ressources que représentent les collectifs de travail dans les entreprises.

Faire en sorte que les investissements immatériels occupent une place centrale dans les entreprises passe également par l'investissement des territoires. Ces investissements peuvent être mutualisés entre entreprises et constituer un « patrimoine territorial immatériel » relevant d'une coopération entre entreprises et entre entreprises et territoires.

– Du point de vue des territoires

Il convient de distinguer les sites – points d'application spatiale de l'action des acteurs – des territoires – systèmes d'acteurs accompagnés d'un dispositif institutionnel s'inscrivant dans un périmètre d'activité donné. Un territoire peut regrouper différents sites tandis qu'un site peut relever de plusieurs types de territoire positionnés à des échelles différentes ou correspondant à différents enjeux.

L'aménagement actuel des territoires ne prend pas suffisamment en compte l'attractivité des sites – en termes de concentration de services et de facilité d'accès, notamment.

Par ailleurs, le territoire doit proposer et animer des dispositifs d'innovation servicielle dans lesquels prennent place des coopérations entre entreprises, société civile et territoires. Les collectivités territoriales doivent elles-mêmes modifier leur mode d'organisation du travail en s'engageant dans des formes de coopération transverses aux différents services de la ville.

Conclusion

Cette approche exige la mise en œuvre de nouvelles formes de coopération entre entreprises, territoires, laboratoires de recherche en sciences sociales et société civile. La création de ces lieux de coopération constitue un enjeu absolument essentiel. L'association *Tempo Territorial* peut, avec d'autres, se saisir de ce sujet. Par ailleurs, la question du temps, levier essentiel de la dynamique économique servicielle et de l'économie de la fonctionnalité, doit être revisitée. Au-delà de son aspect social, il s'agit également d'une notion économique. Enfin, cette question du temps est directement liée aux enjeux environnementaux et à la prise en compte des enjeux écologiques.

Échanges avec la salle

Une participante

Vous avez fait référence au fait que les biens puissent « rendre service ». J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus sur ce point. Je souhaite que vous reveniez également sur la notion d'investissement immatériel.

Christian DUTERTRE

Historiquement, la qualité des biens est liée à des caractéristiques d'usage. Les biens permettent d'avoir accès à différents aspects de la vie. Ils répondent ainsi aux attentes des ménages et des entreprises. Cependant depuis une trentaine d'années l'innovation centrée sur la recherche de gains de compétitivité est devenue prépondérante. Nous assistons ainsi à un détournement de la qualité de l'usage vers des enjeux de compétitivité dans le cadre de marchés saturés. Il ne s'agit plus de « rendre service » mais de prendre des parts de marché. Par ailleurs, l'afflux des biens génère des effets pervers en termes d'usage. La généralisation de l'automobile constitue un parfait exemple de ce phénomène.

Pour ces deux raisons, attentes des ménages et conflits d'usage au niveau territorial, cette thématique doit faire l'objet d'une réflexion nouvelle. Les biens doivent être appréhendés au regard des attentes des ménages, du service apporté et de leur mobilisation dans un cadre social et territorial. La perspective de la dynamique des entreprises et de l'innovation se trouve ainsi inversée. Il s'agit d'une innovation servicielle. Les territoires et les sites doivent également être pris en compte. Les conflits d'usage – d'ordre professionnel, de revenu, de génération, etc. – doivent faire l'objet d'une régulation. Les enjeux sont très concrets. L'innovation technologique doit être subordonnée à une innovation sociale et institutionnelle.

Présentation de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération ainsi que de son articulation avec les questions temporelles

Sur votre deuxième question, depuis le milieu des années quatre-vingt, les entreprises privilégient les investissements immatériels qui mobilisent des services dans le cadre de la formation, de la recherche & développement, l'innovation, la communication, etc. Ces investissements demandent un engagement temporel important de la part des salariés. Ce temps doit être isolé, protégé et valorisé. Sa portée économique diffère de celle d'un investissement direct. Une partie du temps de travail a une portée sur le moyen et le long terme qui relève des logiques d'investissement.

S'agissant des activités de travail, la coopération correspond au fait de se préoccuper des contraintes de l'autre dans les arbitrages effectués. Cette démarche implique de connaître le contenu de ses activités et par conséquent d'engager un échange dans le cadre d'espaces de régulation. Sinon, chacun risque de détruire la valeur produite par son voisin, les gains de productivité globaux devenant dès lors réduits à néant. Les temps de régulation favorisent la coopération.

Il convient de distinguer temps de production, temps de régulation et temps réservé aux investissements immatériels qui n'étaient pas jusqu'ici apparents. L'organisation industrielle a en effet séparé les salariés destinés à la production directe, les salariés en charge de la régulation – contrôleurs qualité, régleurs, maintenance et contremaîtres – et la responsabilité des investissements immatériels – conception des formes d'organisation et des outils – qui est confiée aux ingénieurs et techniciens supérieurs. Les activités de service conduisent désormais chaque salarié à s'engager dans des temps qui relèvent de la production directe, de la régulation et de l'investissement. Des dispositifs de repérage, d'évaluation, d'animation et de professionnalisation de ces différents temps doivent être mis en place. Le sens du travail doit être rétabli, la contribution de chacun étant reconnue socialement. //

Comment les collectivités et leurs missions Temps peuvent-elles porter la réflexion et accompagner les acteurs économiques vers un autre rapport au Temps ?

Dominique ROYOUX

Président de Tempo Territorial

Nous passons à une phase de réflexion en sous-groupes portant sur la construction de réponses aux enjeux sociaux et environnementaux à l'échelle des territoires dans de nouvelles formes d'organisation, avec un nouveau périmètre de solutions intégrant différentes activités de biens et de services. Cette réflexion sera basée sur trois thématiques.

En premier lieu, nous nous pencherons sur la dimension « habiter » intégrant l'ensemble des aspects sociaux de l'« habiter ». Quel est le périmètre des solutions devant être imaginées afin que les populations vivant sur des territoires développent des logiques de solidarité et de partage fassent vivre une mixité sociale que certains acteurs publics mettent en avant. La question des formes de bâti, de la localisation des logements et de l'articulation avec des ressources autres doit être prise en compte. La santé et l'accès aux soins constitueront la seconde thématique traitée, avec les questions de l'articulation des différents acteurs et du rôle des collectivités à l'échelle des territoires.

Enfin, nous nous attacherons à la problématique de la mobilité qui est liée à des enjeux environnementaux et sociaux dans les territoires. L'automobile individuelle ne constitue plus une réponse puisqu'elle pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. L'alternative consiste à construire des solutions de mobilité à l'échelle des territoires intégrant des modes de déplacement intégrés, des services permettant l'accès à ces modes de déplacement, voire des services adossés à la mobilité.

Restitution des échanges du groupe de travail consacré à la thématique « les enjeux sociaux liés à l'habiter »

Patrice VUIDEL, ATEMIS, membre du CA de Tempo Territorial

Le groupe a mené tout d'abord une réflexion sur l'adaptation des logements aux différents besoins. Les parcours de vie conduisent à une évolution de ces besoins tout au long de la vie ainsi qu'à une modification de l'organisation de nos vies quotidiennes – porosité vie privée/vie professionnelle et évolution des organisations familiales, notamment.

Mais, au-delà de la question du logement, penser une solution qui favorise le « vivre ensemble » dans les territoires doit intégrer la gestion de différents espaces et l'articulation de services. Ainsi, la gestion et l'animation des espaces verts peuvent être menées collectivement, à l'échelle des quartiers (jardins partagés). La place des enfants dans le quartier – transports scolaires, modes de garde, échanges de services autour de ces modes de garde – doit faire l'objet d'une réflexion en amont. Les modes de transport permettant de sortir du quartier – covoiturage, accès au travail – et l'accès au service public constituent également des points importants. La très grande diversité en termes d'âge et de pratiques doit être prise en compte.

Par ailleurs, le rapport à l'habitat interpelle également la question des normes de construction, lesquelles ne sont pas suffisantes pour garantir une performance. S'agissant des normes de logement basse consommation, théorie et pratique divergent. L'implication des habitants dans la gestion d'un logement BBC ou d'une copropriété dans une logique de moyen terme est indispensable si l'on veut que la performance liée à l'usage en terme de consommation énergétique (par exemple) corresponde à celle que le bâti permet.

Face à ces dimensions, différentes difficultés ont été mises en lumière par le groupe, lesquelles expliquent la situation actuelle. S'agissant de l'enjeu du rapport au foncier, des formes alternatives d'auto promotion doivent être recherchées.

Le groupe a également rappelé que la loi ne permet pas toutes les formes de coopération.

Restitution des échanges du groupe de travail consacré à la thématique de la santé et de l'accès aux soins

Christian DUTERTRE, Économiste, Directeur scientifique d'Atemis

Le groupe s'est penché sur les enjeux identifiés autour du thème de la santé puis sur les possibilités de prendre en charge ces enjeux.

Le groupe a échangé sur les modifications de la santé, du soin à la prévention. L'accompagnement des maladies chroniques et les nouveaux enjeux de santé liés à l'allongement de la durée de vie ont également été évoqués. Le groupe s'est ensuite consacré au rapport entre santé et travail – détérioration de la santé du fait de l'environnement de travail et impact favorable ou défavorable sur la santé psychique.

La problématique des inégalités sociales au regard de la santé – accès au système de soins inégalités territoriales et inégalités liées aux revenus – a également été abordée. Les contradictions du système de santé actuel fondé sur une logique industrielle avec des lobbys pharmaceutiques ont par ailleurs été mises en exergue. Le lien entre temps et santé s'exprime en premier lieu par le fait de prendre le temps de prendre soin de soi ou de prendre le temps dans le travail – temps de régulation, temps d'investissement immatériel permettant que la reconnaissance du travail soit au rendez-vous.

L'installation de maisons de santé dans les territoires a également été traitée. La problématique de l'absence d'articulation entre agence régionale de santé et acteurs directement concernés a ainsi été mise en exergue. Le groupe s'est par ailleurs penché sur la coopération possible entre ATEMIS, les bureaux des temps et les clubs consacrés à l'économie de la fonctionnalité. Les acteurs directement concernés doivent être moteurs du changement.

Enfin, a été évoqué l'exemple de GesNord, qui a une activité de télésecrétariat médical. Suite à un accompagnement vers l'économie de la fonctionnalité, GesNord a fait évoluer le travail des télésecrétaires afin de développer une capacité d'écoute permettant d'identifier des pistes d'innovation, dans une logique d'intermédiation téléphonique entre patients et médecin¹.

¹ Cf l'intervention de Mohamed EL MANANI, dirigeant de GesNord, lors du Mardi de Tempo du 21 janvier 2014 « Temps, travail des acteurs de la santé ». Livret téléchargeable sur le site de Tempo Territorial.

Restitution des échanges du groupe de travail consacré à la thématique de la mobilité

Patrick VASSALLO, Conseiller municipal délégué aux Temps de la Ville, Saint-Denis, Vice-Président de *Tempo Territorial*

Le groupe a mis en lumière l'importance du genre en termes de mobilité. S'agissant des transports en commun, les pratiques des femmes sont par exemple très différentes de celles des hommes. Cette situation a des conséquences concrètes importantes, y compris en termes de politiques publiques mises en œuvre.

Nous avons ensuite échangé sur la question des différents types de mobilité. Les mobilités liées au travail pouvant être en partie remplacées par l'accès à des espaces partagés et au télétravail ont notamment été abordées.

Compte tenu de ces constats, nous pouvons nous demander quel est l'ordre du possible et quelles sont les limites de l'action publique – organisation ou réorganisation de certaines gares, impact sur les politiques d'aménagement urbain, par exemple, compétences obligatoires ou non des collectivités territoriales, etc. Par ailleurs, l'action publique relève-t-elle seulement de la compétence des collectivités territoriales ?

Certains service de mobilité ont été laissés ouverts à la libre concurrence. Une certaine marchandisation en découle. Une volonté politique doit être fermement affirmée afin de réinjecter du sens collectif.

Un participant

Nous avons également évoqué les modalités d'association des usagers aux questions de transport. Il nous a paru important de revenir sur la prise en compte de la parole de l'utilisateur. //

Conclusion des échanges

Patrick VASSALLO

Le sujet « temps, travail, développement économique et territoire » est loin d'être épuisé. Les deux journées **Les temporelles** consacrées à la réunion de l'ensemble des acteurs des politiques temporelles sont prévues les 15 et 16 octobre à Lyon sur le thème "**Bienvenue dans la ville servicielle, nouveaux temps, nouveaux services, nouveaux modes de faire la ville**". Nous vous y invitons pour poursuivre ensemble la réflexion. //

Partenaires engagés

Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, Métropole Européenne de Lille, Rennes Métropole, Montpellier Méditerranée Métropole, Grand Lyon, Grand Poitiers, Nantes Métropole, Communauté Urbaine de Strasbourg, Paris, Brive, Caen, Dijon, Saint-Denis ...

Université Paris-Dauphine/IRISSO, ATEMIS, AIDER Initiatives et Développement, Association des Maires Ruraux de France, Députée de la Vienne, Docteur en géographie Université de Poitiers ...

Documents disponibles

- Tempos du mois (lettre d'actualités et d'échanges)
- Actes des Temporelles 2006 à 2014
- Plaquette de présentation "*Tempo Territorial*"
- Plaquette "*Concilier les temps en entreprise*"
- 4 pages "Les politiques temporelles au cœur de votre territoire", avril 2013
- Dossier de capitalisation "Des collectivités engagées présentent leurs actions", avril 2013
- Synthèses des *Mardis de Tempo* (Dernières éditions)
 - Les rythmes de la concertation (25 mai 2010)
 - La ville l'été, entre rupture et continuité (6 juillet 2010)
 - Travailler à distance pour mieux concilier ses temps de vie ? (24 mai 2011)
 - Temps et travail social (27 mars 2012)
 - Temps, travail dans l'économie des services (26 février 2013)
 - Temps, travail des acteurs de la santé (21 janvier 2014)
 - Le temps dans la ville durable (13 janvier 2015)
 - Économie de la fonctionnalité et de la coopération : un modèle économique d'entreprise qui pose de nouveaux rapports au Temps, au travail, aux territoires (21 avril 2015)
- L'urbanisme temporel (séminaires de 2007 et 2009)
- Améliorer la gestion des temps des étudiants - De bonnes pratiques en France et à l'étranger (mai 2009)
- Guides méthodologiques :
 - Rythmes de vie et organisation du territoire - Quelles tensions ? Quelles médiations ? Quelles politiques publiques mettre en œuvre ?
 - Ouvrir les médiathèques le dimanche - Pourquoi ? Comment ?
- Statuts, composition du Conseil d'Administration et des groupes de travail

Adhésions 2015

Personne physique : 30 € / an

Étudiants et chômeurs : 10 € / an

Organisme privé : 250 à 2500 € / an (selon la taille de l'établissement)

Organisme public : 1000 à 5000 € / an (selon la population)

Tempo Territorial
Rennes Métropole - DGPDD
DirStrat - SPEDD-BDT
4, avenue Henri Fréville - CS 20723
35207 Rennes cedex 2
Tél. : 02 23 62 20 93
Email : tempoterritorial@yahoo.fr
Site Internet : tempoterritorial.free.fr

Tempo
TERRITORIAL